



Garant pour une location (le garant étant notaire)

Par **lydiaseoud**, le **01/11/2012** à **11:12**

Bonjour,

Mon frère est notaire d'une scp composée de 6 associés, je vais prendre une location et je lui ai demandé de se porter garant, il m'a dit que ce n'était pas possible car fallait l'accord de tous les associés. Existe t il un dans la déontologie notariale une clause qui le mentionne afin que j'en fasse part au^propriétaire de l'habitation que je dois voir prochainement.

Merci

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **01/11/2012** à **14:41**

Bonjour,

Votre frère peut se porter garant mais seulement à titre privé, pas à titre professionnel. Il n'a effectivement pas le droit d'engager la SCP dont il fait partie sans l'accord des autres associés de cette SCP.